



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025

Délibération n°69

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 septembre 2025

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☒	BRAND Marie-Paule
	BILLOT Olivier	CD25	☒	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGBOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☒	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
	BODIN Nicolas	CUGBM	☒	☐	
	LIME Christophe	CUGBM	☒	☐	
	PRESSE Françoise	CUGBM	☐	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☐	☐	
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☒	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	SAUMIER Claude- Françoise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	☒	☐	
	FAIVRE-PIERRET Jean- Louis	CC Doubs Baumoisi	☒	☐	
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	☐	☒	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	☐	☐	
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune	BARCELO Maud	Auxonne	☐	☐	

OBJET : DECISION D'ACQUISITION EPF - FRESNE-SAINT-MAMES (70) (opération 1162), « Aménagement de la zone de loisirs »

Une promesse de vente a été recueillie :

FRESNE-SAINT-MAMES (70) (opération 1162), « Aménagement de la zone de loisirs » :

Sur la commune de Fresne-Saint-Mames, acquisition des parcelles cadastrées :

partie de la parcelle Section ZA numéro 117 d'une superficie 5a 80ca pour une emprise à acquérir d'environ 4a 88ca,
partie de la parcelle Section ZA numéro 118 d'une superficie de 1ha 66a 11ca pour une emprise à acquérir d'environ 1ha 50a 63ca,
section ZA numéro 119 d'une superficie de 12a 08ca,
section ZA numéro 121 d'une superficie de 5a 29ca,
section ZA numéro 123 d'une superficie de 5ha 30a 02ca.

Pour un montant de 120 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).
Suivant estimation EPF du 15/09/2025.

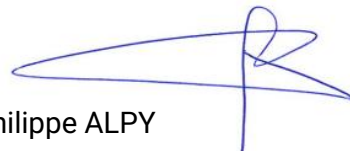
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

AUTORISE

- la directrice générale à signer l'acte d'acquisition correspondant.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe ALPY